

La coopération contre le capitalisme : actualité et mutation de la pensée de l'économiste Charles Gide

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 2007

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cas pour les règlements et les décisions, directement applicables. Va-t-on continuer de les paraphraser ou se décidera-t-on à les intégrer purement et simplement dans le droit suisse? La reprise du droit communautaire n'est certes pas automatique, mais la marge de manœuvre des autorités suisses sera singulièrement limitée.

Théoriquement, la surveillance de l'application du droit européen reste de la compétence exclusive de la Confédération. Mais rien n'empêchera la Commission d'intervenir au comité mixte si

elle juge fautive l'application de certains textes. Le règlement des différends reste de la seule compétence du comité mixte, la Cour européenne ne pouvant que donner un avis consultatif.

A première vue donc, la Suisse préserve son autonomie puisqu'elle décide seule quel droit européen elle veut reprendre et de son application. En réalité, elle s'engage à appliquer la totalité de la réglementation - présente et future - du marché unique y compris son interprétation, sous peine de mesures de

rétorsion vite insupportables pour une économie à ce point intégrée à celle des pays européens. Que de rares exceptions, justifiées par la situation particulière du pays, notamment en matière de libre circulation des personnes, soient possibles n'y change rien.

Un Etat souverain et démocratique se doit de participer aux décisions qui le concernent et le lient. C'est le cas des pays membres de l'Union européenne. Ce n'est plus le cas de la Suisse et ce le sera encore moins demain si l'on suit le Conseil fédéral.

La coopération contre le capitalisme

Actualité et mutation de la pensée de l'économiste Charles Gide

Jean-Daniel Delley - 22 September 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24266>

Libre concurrence et poursuite incessante du profit ne garantissent pas la satisfaction des besoins, pas plus qu'elles n'assurent la préservation des ressources naturelles. Retour sur la pensée de Charles Gide, un économiste de la coopération qui, à l'heure d'une crise qui n'en finit pas de durer, pourrait nous aider à imaginer une économie durable.

Relire les classiques pour mieux comprendre le présent et y trouver des pistes d'avenir, tel est l'objectif d'une petite collection lancée par le mensuel [Alternatives économiques](#). Nous avons déjà

évoqué les volumes consacrés à Adam Smith et à Jean Jaurès ([DP 1974](#)). La dernière parution présente des textes de [Charles Gide](#), oncle d'André, l'un des économistes les plus réputés de son époque (1880-1930), néanmoins critique à l'égard du capitalisme. Ce membre du Collège de France n'est pas un révolutionnaire mais le militant d'une réforme, l'économie sociale, qui doit promouvoir la démocratie et la justice.

«L'économie politique, cette superbe science des richesses, ne dit rien au peuple de ses peines ni des moyens de les guérir, tandis que l'économie

sociale ne lui parle que de cela.» Gide ne veut pas supprimer le marché, mais il ne croit pas que le libre jeu de la concurrence puisse assurer le bonheur des hommes. Seule une *«organisation voulue, réfléchie, rationnelle, conforme à une certaine idée de justice»* y parviendra.

Cette organisation, c'est la coopérative. A commencer par celle des consommateurs, livrés au bon vouloir des producteurs et des distributeurs. Puis la forme coopérative s'étendra du commerce à la manufacture et à l'agriculture. De cette manière, les hommes se

libéreront de la loi du profit, qui caractérise l'économie capitaliste, pour se vouer à la satisfaction des besoins. Les entrepreneurs, non contents d'obtenir une rémunération pour leur travail et des intérêts sur le capital engagé, s'approprient encore un surprofit - de l'usure estime Gide - grâce à des prix qu'ils fixent en contrôlant l'offre de biens. Alors que les coopératives pratiquent le juste prix puisque leurs membres sont tout à la fois producteurs, distributeurs et consommateurs. L'extension en réseau de la forme coopérative contribuera à une véritable transformation sociale.

On sait que le mouvement coopératif n'a pas connu l'extension dont rêvait Charles Gide. Les coopératives n'ont pas, faute d'investissements suffisants, réussi le tournant de la grande distribution. Et celles qui ont subsisté - en Suisse Coop et Migros - jouent le jeu capitaliste.

Mais avec la panne de croissance qui promet de durer et les défis environnementaux, l'idéal d'une économie au service de la cohésion sociale et du bien-vivre reste d'actualité. Il n'est que d'observer le développement de l'économie sociale et solidaire, active dans de nombreux domaines (réinsertion, services aux personnes, recyclage, épargne, commerce équitable, circuits courts, microcrédit...). Une économie qui refuse la fuite en avant et la logique du toujours plus, au profit de la qualité du travail, des produits et des relations sociales.

Les coopératives comme bien culturel, titrait un récent article de la [Neue Zürcher Zeitung](#). Pour l'auteur, l'historien René Roca, la coopérative n'est pas simplement une forme juridique, mais un véritable déterminant social qui, sous le nom d'*Allmend*, a marqué la

Suisse depuis des siècles. En effet, notre pays s'est construit à partir d'organisations locales de ce type et non par la domination d'un pouvoir central. A noter que le [développement des coopératives](#) a connu des accélérations à l'occasion des crises récurrentes de l'économie capitaliste, atteignant aujourd'hui moins de 10'000 unités (soit 3'000 de moins que dans les années 1990).

Par ailleurs, Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie, a mis en évidence empiriquement les avantages de l'organisation coopérative pour la gestion des ressources rares et la solution des problèmes complexes. Des avantages que ne présente ni le contrôle étatique ni la propriété capitaliste. A l'évidence, bien que les espoirs conquérants de Charles Gide ne se soient pas réalisés, le mouvement coopératif reste l'une des voies à explorer pour sortir de l'impasse économique actuelle.